

## CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 avril 2019 sous la présidence de BEAUDROUX Nicole, Maire.

Etaient présents : BEAUDROUX Nicole, Maire, RENON Ghislaine, CONSTANTIN Jacques, Adjoint, GRAVE Joëlle, DUCHER Josette, GAUDON Stéphane, GOIGOUX Frédéric, BARBE Yvette, HENRI Renée, METON Christiane, BERTRAND Michel,

Excusés : MAGNON Pierre, GUITTARD Viviane, DUPEUX Viviane, LEMOINE Jean-François

DUPEUX Viviane a donné pouvoir à GRAVE Joëlle

LEMOINE Jean-François a donné pouvoir à GOIGOUX Frédéric

Le secrétaire de la séance est Mme DUCHER Josette.

Le compte rendu du Conseil Municipal n'ayant pas été approuvé, il sera représenté au prochain Conseil Municipal.

### **Révisions des tarifs communaux :**

#### **- Fixation du tarif de la restauration scolaire pour les enfants**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs actuels des repas s'élèvent à 2,30€ pour les enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le même tarif de restauration scolaire pour les enfants en 2019.

#### **- Fixation du tarif pour la garderie scolaire**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le tarif actuel de la garderie qui s'élève à 10€ par enfant pour l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le même tarif en 2019.

#### **- Subvention voyage scolaire**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le montant de la subvention pour un voyage scolaire attribué aux enfants de la commune fréquentant le collège Louis Durant de Saint-Vaury : 80€ par élève au lieu de 60€. Pour les élèves fréquentant un collège hors secteur : 50€ par élève au lieu de 40€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve par 11 voix pour et 1 non-participation au vote.

#### **- Tarifs accueil de loisirs sans hébergement les mercredis**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les mêmes tarifs pour l'accueil de loisirs du mercredi en période scolaire pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le même tarif en 2019.

#### **- Fixation des tarifs des bâtiments communaux :**

Les tarifs d'utilisation de la salle communale restent identiques à 2018.

Les tarifs de location de la salle polyvalente restent identiques à 2018 mais une discussion s'engage pour la facturation de l'électricité au regard des consommations. Il est proposé d'établir un forfait moyen de consommation été et hiver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

### **Approbation des comptes de gestion et administratif de la commune pour l'exercice 2018**

Les résultats du compte administratif 2018 sont approuvés comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 469 823,18€                      Recettes de fonctionnement : 611 991,49€

**Résultat excédentaire : 142 168,31 €**

Dépenses d'investissement : 75 712,24€                      Recettes d'investissement : 189 392,55€

**Résultat excédentaire : 113 680,31€**

Les résultats du compte de gestion 2018 et à ceux du compte administratif, étant conformes, les membres du Conseil Municipal présents les approuvent à l'unanimité.

### **Approbation des comptes de gestion et administratif du lotissement pour l'exercice 2018**

Les résultats du compte administratif du lotissement 2018 sont approuvés comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 4 950€                      Recettes de fonctionnement : 4 950€

Dépenses d'investissement : 4 950€                      Recettes d'investissement : 0€

**Résultat déficitaire dépenses d'investissement : - 4 950 €**

Les résultats du compte de gestion du lotissement 2018 et à ceux du compte administratif lotissement, étant conformes, les membres du Conseil Municipal présents les approuvent à l'unanimité.

### **Affectation des résultats :**

- Compte administratif budget principal le résultat positif de fonctionnement est reporté au compte 1068 d'investissement.

- Compte administratif budget lotissement le résultat déficitaire d'investissement est imputé au budget primitif 2019.

### **Vote du budget primitif principal 2019**

Le Conseil Municipal approuve les propositions de la commission des finances pour le budget 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :  
section de fonctionnement : 608 363€ ; section d'investissement : 697 684,55€.

### **Vote du budget primitif du lotissement 2019**

Le Conseil Municipal a adopté à 12 pour et 1 contre les propositions de la commission des finances pour le budget annexe lotissement 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes : section de fonctionnement : 501 550€ ; section d'investissement : 504 000€.

### **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales**

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour l'année 2019 (identiques aux taux 2018) : taxe d'habitation 9,21% ; Foncier bâti 11,08% ; foncier non bâti 43,53%.

### **Fixation des tarifs du columbarium**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en service le columbarium installé dans l'enceinte du cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents fixe les tarifs comme suit :

- Concession d'une case de deux urnes : 600€ pour une période de trente ans.
- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 50 €
- Ouverture d'une case : 30 €

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Demande d'achat du chemin communal au lieu-dit le Theil à Anzême par monsieur DA SILVA COSTA Toni
- Elaboration d'un règlement du columbarium et du jardin du souvenir, un projet sera adressé à chaque membre du Conseil Municipal